



AUSTRALIA FRANCE FOUNDATION

BOURSE SADLIER STOKES 2012

INFORMATIONS RELATIVES A LA CANDIDATURE

La Bourse 'Sadlier Stokes', offerte par l'*Australia France Foundation*, fut créée par le Gouvernement australien en 1989 pour rendre hommage au courage extraordinaire du Lieutenant Clifford Sadlier et du Sergent Charlie Stokes lors de la bataille décisive de Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

Attribution de la bourse

L'*Australia France Foundation* remet une somme totale de 3 000 € à un établissement scolaire (école primaire, collège ou lycée) situé dans les régions ayant des liens historiques avec l'Australie (régions du Nord, de la Picardie et de la Somme). Toutes les écoles des communes se trouvant dans les trois départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, ont la possibilité de postuler pour cette bourse.

Critères de sélection

Avant de donner ses recommandations à l'Ambassadeur concernant le résultat des candidatures, le Comité de sélection tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Projet : La bourse sera attribuée à un établissement dont une classe aura soumis un projet répondant aux spécifications suivantes :

Ce projet, qui doit avoir un lien avec l'Australie d'aujourd'hui, ou avec la participation de l'Australie à la Première Guerre mondiale, ou encore avec les activités commémoratives de l'Australie dans le nord de la France, peut être réalisé sous forme d'exposition, de spectacle, de poésie, de nouvelles, de jeu de piste, etc. Il est ouvert à toutes les disciplines enseignées : classes de langue (français, anglais, allemand, etc.), sciences humaines (histoire, géographie, éducation civique, musique, etc.), sciences de la vie et de la terre, informatique, classes techniques, etc.

Bien que la bourse soit destinée à couvrir le montant des frais du projet, si ce montant est inférieur à la totalité de la bourse, les fonds restants pourront être utilisés pour l'achat de matériel (livres, équipements sportifs, ordinateurs), ou pour des activités diverses telles que l'organisation d'un voyage en car pour visiter les sites de la Grande Guerre, etc. Si les frais dépassent la limite de la bourse, l'établissement scolaire devra fournir le complément.

2. Le comité se réserve le droit de décerner la bourse à plusieurs établissements scolaires s'il estime que plusieurs projets sont méritoires.

3. Présentation : Seules les candidatures soumises au format électronique seront prises en considération. Toutes les sections du formulaire doivent être remplies. Si nécessaire, des pages supplémentaires peuvent être ajoutées. La présentation du document final constituera aussi un critère de sélection.

Le candidat peut être interrogé sur certains points de sa demande si cela est jugé nécessaire.

Procédure de sélection

1. Les formulaires sont mis en ligne sur le site Internet de l'Ambassade d'Australie : www.france.embassy.gov.au.
2. Le candidat doit remplir chaque section du formulaire.
3. La déclaration jointe doit être signée par le candidat et contresignée par le directeur de l'établissement.
4. Le formulaire de candidature doit être envoyé avant le **30 mars 2012** à l'adresse suivante :

**Australia France Foundation
c/o Public Affairs Section
Ambassade d'Australie
4, rue Jean Rey
75724 Paris Cedex 15**

5. Les demandes seront examinées par un Comité de sélection constitué de trois membres du personnel de l'Ambassade d'Australie à Paris. Celui-ci pourra consulter le maire de la commune concernée et/ou le principal de l'établissement et/ou d'autres référents, et pourra également interroger le candidat sur le contenu de sa demande.
6. Les recommandations du Comité seront soumises à l'Ambassadeur d'Australie, qui prendra la décision finale.
7. Un des membres du Comité de sélection contactera le lauréat par téléphone. Un courrier lui sera alors envoyé, confirmant l'attribution de la bourse, avec un exemplaire de l'attestation à retourner. Le candidat a une semaine pour confirmer s'il accepte la bourse, ainsi que les conditions d'attribution, en signant l'attestation et en la renvoyant à l'adresse indiquée ci-dessus.
8. Les maires seront informés, par écrit, des résultats définitifs.
9. La bourse sera remise au lauréat lors des commémorations annuelles de l'Anzac Day (le 25 avril). Un ou plusieurs représentants de la classe lauréate devront être présents lors de la cérémonie de remise du prix le 25 avril.
10. Un chèque sera envoyé au lauréat, accompagné d'une copie signée de l'attestation, dès que son projet d'études sera commencé. Comme précisé dans les conditions d'attribution de la bourse, le lauréat doit informer le Directeur de l'*Australia France Foundation* si sa situation vient à changer et n'est plus conforme aux informations communiquées sur le formulaire de demande.